

**BDS AUDIT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 8 000,00 euros**  
**Siège social : 34, rue de la Coopérative 10800 ST JULIEN LES VILLAS**  
**RCS TROYES 410 203 962**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 26 juin,

A 9 heures 25,

La Société **ORCOM**, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social 2, avenue de Paris à ORLÉANS (45000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 314 910 225, représentée par Monsieur Michel MARTIN, son Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,

Associée Unique de la Société **BDS AUDIT**,

A pris la décision suivante :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Virginie VELLUT de ses fonctions de Présidente notifiée par lettre remise en main propre en date du 26 juin 2025 avec effet au 26 juin 2025, étant précisé que cette démission ne s'accompagne d'aucune indemnité ni pénalité de quelque nature que ce soit à son profit.

L'associée unique décide de délier Madame Virginie VELLUT du respect des délais de préavis statutaires applicables à sa démission.

L'associée unique nomme, à effet de ce jour, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de Présidente, la Société ORCOM, Société d'Expertise-Comptable et de Commissaires aux comptes, Société Anonyme au capital de 10 000 000,00 euros, dont le siège est au 2, avenue de Paris à ORLÉANS (45000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 314 910 225.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Michel MARTIN, au nom de la Société ORCOM qu'il représente, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que la Société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

### **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

 VELLUT Virginie

**Mme Virginie VELLUT**

 M. *M. Martin*

**La Société ORCOM**  
*Représentée par M. Michel MARTIN*